

réglementation sur la vaccination contre la fièvre jaune

Nouvelle réglementation sur la vaccination contre la fièvre jaune : que doivent garder à l'esprit les voyageurs ?

La ministre du Tourisme, Angie Duarte, a annoncé de nouvelles règles de vaccination des voyageurs contre la fièvre jaune. Tout citoyen venant de zones à risque sans certificat international de vaccination sera soumis à un contrôle sanitaire pendant six jours.jours à compter de leur admission.

Les étrangers non résidents qui n'ont pas le certificat ni ceux qui ont le certificat mais n'ont pas été vaccinés pendant 10 jours ne pourront pas entrer dans le pays.

Les zones à risque sont mises à jour en fonction de l'alerte épidémiologique OPS

? Protégez-vous avant de voyager : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour l'entrée et la sortie du Paraguay

? 6 novembre 2024

? Référence : Résolution SG n° 275 – Ministère de la Santé Publique du Paraguay

? Rappel officiel du Ministère de la Santé Publique

Le **Ministère de la Santé Publique** rappelle aux voyageurs l'importance d'être protégés par les vaccinations avant de quitter le pays et de se rendre dans des zones à haut risque. Il souligne également **l'obligation de présenter un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur le territoire paraguayen.**

La **présentation du Certificat International de Vaccination contre la fièvre jaune** est **obligatoire** :

- pour les **étrangers** en provenance de **zones à risque**,
- et pour les **Paraguayens et résidents** se rendant dans ces destinations.

? Conditions de validité du certificat

- Le **certificat** peut être présenté au format **physique ou numérique**.
- Le vaccin doit être administré **au moins 10 jours avant** le voyage pour garantir une protection efficace.

? Zones considérées à risque

Les pays/régions concernés incluent notamment :

En Amérique du Sud :

- **Bolivie** : Beni, Santa Cruz
- **Brésil** : Pará, Tocantins, Minas Gerais, São Paulo, Paraná, Rio Grande do Sul, Amazonas
- **Colombie** : Villagazón, Orito, vallée de Guamuez (Putumayo)
- **Guyane française** : région de Massara – Lethem
- **Pérou** : Junín, Ucayali, Ayacucho, San Martín, Madre de Dios

En Afrique :

- **Cameroun, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée, Niger, Nigeria, Soudan du Sud**

? Vaccinations recommandées pour les enfants

Le ministère invite également les parents et tuteurs à vérifier le statut vaccinal des enfants :

- **Rotavirus** : 2 et 4 mois
- **Rougeole** : 1ère dose à 12 mois, 2e dose à 18 mois

? L'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) a récemment émis une **alerte épidémiologique sur la rougeole**, avec plus de **14 000 cas suspects** recensés au 5 octobre 2024 dans les Amériques (dont États-Unis, Canada, Argentine...).

? Objectif

Avec ces mesures, le Ministère de la Santé cherche à :

- protéger la population paraguayenne,
- et prévenir l'introduction ou la propagation de maladies transmissibles dans le pays.

? Lien officiel (si accessible) :

[Télécharger la Résolution SG n° 275/24 \(PDF\)](#)

Révision #9

Créé 2024-12-28 15:26:58 UTC par Le Chef Cédric

Mis à jour 2025-06-16 16:30:47 UTC par Le Chef Cédric